# Ouvrir le Sentier

Commission de la fiscalité des premières nations Volume 5 Numéro 1 Janvier 2011


## FNTC convoque une Réunion nationale pour les administrations fiscales

Le 19 octobre 2010, la Commission de la fiscalité des premières nations a tenu une Réunion nationale pour les administrations fiscales des Premières nations à Vancouver, en C-B. Cette réunion était l'occasion pour les administrateurs fiscaux et les autres représentants des Premières nations de se rencontrer, de discuter et d'en apprendre davantage sur les innovations dans le régime d'impôt foncier et les nouvelles façons d'élargir la croissance économique et d'élaborer des stratégies collectives pour relever les défis courants. Soixante-sept Premières nations ont assisté à la réunion.

La réunion de 2010 avait pour thème : *Strengthening Tax Jurisdictions for Stronger Economies (Renforcer les compétences fiscales pour des économies plus fortes).* La réunion portait sur quatre domaines interdépendants : la protection des compétences des Premières nations, l'élargissement des options en matière de recettes, la promotion du financement de l'infrastructure des Premières nations et le enforcement de la capacité de gouvernance fiscale des Premières nations.

On a présenté une série d'exposés et de discussions avec panel, afin de faire connaître des approches novatrices pour le financement des immobilisations, des outils locaux de production de recettes disponibles en vertu de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* (LGFSPN), et de nouveaux faits récents touchant les lois, les normes, les règlements, la gestion financière et le financement de la CFPN, et la situation de l'imposition foncière par les Premières nations à l'échelle du pays. Les faits saillants de la réunion ont compris les exposés présentés par la Commission et les autres institutions financières, l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations, et le Tulo Centre of Indigenous Economics.

Les délégués en ont appris davantage sur les progrès réalisés dans l'élargissement du régime d'impôt foncier des Premières nations et les changements qui sont survenus depuis que la LGFSPN est entrée en vigueur et que la Commission a commencé ses activités en 2007. Les exposés ont souligné l'appui soutenu de la Commission pour les Premières nations taxatrices qui sont à négocier des ententes dans le cadre du processus des traités de la C.-B. et les Premières nations qui s'occupent de l'imposition des emprises de chemin de fer de CP et de CN.

*Suite à la page 3*

Harold Calla, de la Première nation de Squamish, honoré par la CFPN pour sa contribution importante au développement des économies, des options en matière de recettes et du droit de propriété des Premières nations, en compagnie d'Ernie Philip, le 20 octobre 2010.

## Message du président

Je tiens à vous transmettre mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. J'ai toujours considéré l'arrivée d'une nouvelle année comme l'occasion de revenir sur les réalisations et de faire des plans pour l'avenir avec optimisme et détermination. Alors que nous entamons l'année 2011, l'imposition foncière sur les réserves est en changement. Notre réunion nationale des autorités fiscales des Premières nations d'octobre 2010 a permis de confirmer que le catalyseur de ce changement est la LGFSPN. Il y a deux décennies, ce qui poussait les Premières nations à percevoir des impôts était principalement la nécessité d'assurer les services de base associés aux titulaires de domaines à bail sur les terres de réserve. Bien que ce soit toujours le cas aujourd'hui, plusieurs Premières nations utilisent maintenant le système d'imposition pour répondre aux exigences de la croissance économique et soutenir la construction d'infrastructures. Près de la moitié des 125 Premières nations taxatrices utilisent maintenant la LGFSPN, et c'est le choix de la grande majorité des Premières nations qui pratiquent l'imposition pour la première fois.

On trouve un vif intérêt parmi les Premières nations en ce qui concerne l'établissement du premier pool d'emprunts, et des communautés chefs de file, y compris Kamloops, Shuswap, Campbell River et Squamish, sont à élaborer des nouvelles lois fiscales en vertu de la LGFSPN, afin de générer des recettes pour faire face aux coûts des infrastructures nécessaires. Certaines Premières nations élaborent de meilleurs systèmes de gestion financière au moyen de lois d'administration financière, alors que d'autres utilisent la LGFSPN pour améliorer les relations avec les contribuables. Ces exemples montrent que les Premières nations utilisent les outils fiscaux prévus par la LGFSPN afin d'établir des gouvernements et des économies plus solides. Bien que l'imposition sous le régime de la *Loi sur les Indiens* demeure une option législative fiable, la LGFSPN prévoit un ensemble complet d'outils fiscaux.

Pour l'année 2011, nos objectifs consistent à continuer d'être à l'écoute des Premières nations et de les aider à réaliser leurs aspirations économiques. Le système fiscal des Premières nations s'est révélé une source de recettes fiable et stable pour les Premières nations en période d'incertitude économique. Par conséquent, nous prévoyons que le nombre d'administrations fiscales augmentera au fil du temps, particulièrement compte tenu de la menace de réductions budgétaires qui pèse. La CFPN réagira à cette augmentation prévue en élaborant des stratégies de communication améliorées, en offrant un plus grand nombre de possibilités d'apprentissage par l'intermédiaire du TULO Centre et en facilitant l'accès à la LGFSPN.

Comme au début de chaque nouvelle année, je suis confiant qu'en travaillant ensemble, nous ferons que cette année sera meilleure que la dernière.

Manny

C.T. (Manny) Jules
Président

## La plus haute cour du Canada instruira un rare appel visant le taux d'impôt foncier

En 2011, la Cour suprême du Canada instruira une réclamation par une société de la C.-B., qui fait valoir qu'une municipalité l'a imposée à un taux trop élevé. L'allégation de la société Catalyst Energy selon laquelle les taux d'imposition établis par le District of North Cowichan, dans le Nord de l'Île de Vancouver, en C.-B., étaient excessifs est fondée sur son affirmation selon laquelle ces taux ne correspondent aucunement aux services municipaux qu'elle utilise réellement. En général, la Cour suprême du Canada instruit seulement les appels pour lequel le cas revêt une importance dépassant les intérêts des parties, parce que la loi est incertaine ou doit faire l'objet d'une élaboration progressive. Par conséquent, on s'attend à ce que la cour, dans sa décision éventuelle, traitera en profondeur toutes les questions juridiques touchant l'établissement des taux d'impôt foncier. La Commission suivra le cas de près et informera les lecteurs de toute décision.

## Réunion nationale

*Suite de la page 1...*

De plus, on a présenté aux participants un examen de politique de deux options en matière de recettes : les taxes sur les activités commerciales en vertu de la LGFSPN et la TPSPN. Il a été question des défis posés par la mise en application des taxes sur les activités commerciales et du succès connu par certaines Premières nations taxatrices qui ont mis en application la TPSPN. On a examiné le rôle de la planification des immobilisations et, plus particulièrement, la manière dont les outils disponibles en vertu de la LGFSPN peuvent aider à élargir les ressources et accélérer le développement. L'Autorité financière des Premières nations était là pour informer les délégués de la façon dont ils peuvent maximiser leurs recettes tirées de l'infrastructure au moyen d'obligations.

M. Dean Martin, PDG du groupe d'entreprises Kinbasket, a décrit comment un service d'eau et d'égouts peut servir de catalyseur pour le développement et générer des retombées pour une croissance dynamique. La Kinbasket Water Sewer Corporation (KWSC) offre des services d'eau et d'égouts sur les réserves et hors réserves depuis dix ans. La KWSC est à l'origine de la croissance économique de la Première nation Shuswap et négocie actuellement un programme de service élargi hors réserves, qui permettra l'agrandissement de ses installations sur les réserves.

Le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGF) a poursuivi la discussion sur les obligations, en donnant un aperçu de son processus de certification et en résumant ses conditions préalables à l'emprunt en matière de gestion financière. L'organisation professionnelle d'administrateurs fiscaux, l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations, a donné un aperçu de ses objectifs et des services qu'elle offre aux membres. De plus, les administrateurs fiscaux en ont appris davantage sur le programme de certification accrédité en administration fiscale des Premières nations et en économie appliquée des Premières nations offert par le Tulo Centre of Indigenous Economics, et ont examiné une démonstration des mises à jour logicielles pour le logiciel d'administration fiscale TAS. Un exposé sur la *First Nations Gazette* a résumé les services offerts par cette publication et a compris une annonce présentant un nouveau moteur de recherche sur les lois qui est en voie d'être ajouté à la version en ligne de la *Gazette* (www.fng.ca) pour appuyer les recherches sur les lois des Premières nations. L'Institut de statistiques des Premières nations a décrit brièvement sa situation et ses perspectives actuelles.

L'aîné Ernie Philip entonne un chant d'éloge à la suite de la présentation à la Première nation Nisga'a.

À la suite de la Réunion nationale, les délégués ont participé à un souper, où la CFPN a rendu hommage à la Première nation Nisga'a, à Harold Calla (Première nation de Squamish) et à l'économiste Hernando de Soto pour leur travail en ce qui concerne les droits de propriété des Autochtones. L'aîné Ernie Philip de la Première nation Little Shuswap a dirigé la cérémonie d'hommage qui s'est terminée par une prestation spectaculaire de la part de Lisa Odjig, adepte et récipiendaire de prix de la danse du cerceau, originaire de Wikwemikong, sur l'île Manitoulin.

## Élargissement des options de financement des Premières nations

De nouveaux règlements doivent entrer en vigueur au début de 2011, ce qui permettra aux Premières nations d'utiliser des recettes fiscales ne provenant pas d'impôts fonciers afin de

financer des projets à long terme. Actuellement, en vertu de la LGFSPN, les Premières nations

*Suite à la page 8*

## Les traités avec la C.-B. et la LGFSPN

Les autorités fiscales des Premières nations qui participent aux négociations sur les traités avec la C.-B. souhaitent continuer de travailler avec la CFPN et maintenir leur accès aux services qu'elle offre. À ce jour, les mandats fédéral et provinciaux n'ont pas tenu compte du cadre réglementaire de la LGFSPN pour l'imposition foncière. L'option offerte aux Premières nations signataires des traités est d'adopter le régime d'impôt foncier provincial et d'être liées par une entente provinciale en ce qui concerne le pouvoir d'imposer les non membres et la possibilité d'utiliser les recettes tirées des impôts fonciers comme garantie pour des emprunts.

La CFPN a reçu des demandes de renseignements provenant de plusieurs Premières nations à divers stades des négociations et, après des recherches approfondies, la CFPN a conclu que les Premières nations signataires des traités qui souhaitent exercer leurs droits d'imposition en vertu de la LGFSPN (dans le cadre de leurs traités) ne font face à aucun obstacle constitutionnel. De surcroît, aucun obstacle juridique n'empêche le gouvernement provincial d'offrir la LGFSPN comme option d'imposition foncière pour les Premières nations signataires des traités. Nous incitons les Premières nations signataires des traités qui sont intéressées par les avantages présentés par la LGFSPN à communiquer avec la CFPN afin d'obtenir des renseignements supplémentaires.

## Mise à jour sur le Tulo Centre

Le Tulo Centre of Indigenous Economics a offert trois cours depuis l'été. Le cours *APEC 1630: Assessment and Assessment Appeals* (Les évaluations et les appels en matière d'évaluations) a été offert la semaine allant du 30 août au 3 septembre 2010, et 12 étudiants ont participé. Le cours *APEC 1650: Communications and Taxpayer Relations* (Communications et relations avec les contribuables) a eu lieu la semaine allant du 4 octobre au 8 octobre 2010, et 15 étudiants ont participé. Le cours *ECON 2650: Investment Facilitation on First Nation Lands* (Facilitation des investissements sur les terres des Premières nations) a eu lieu la semaine allant du 29 novembre au 3 décembre 2010, et 16 étudiants ont participé.

**Signature d'un protocole d'entente**
Le 21 octobre 2010, Hernando de Soto, président de l'Institute of Liberty and Democracy et le chef Mike Lebourdais, président du conseil d'administration du Tulo Centre, ont signé un protocole d'entente entre les deux institutions. Les institutions ont convenu de « s'appuyer mutuellement afin de promouvoir leurs valeurs et leurs objectifs communs en ce qui concerne le cadre juridique et administratif à l'appui des marchés et des droits de propriété sur les terres autochtones ». De plus, elles « travailleront ensemble à obtenir des ressources afin d'assurer l'élaboration et la prestation d'une formation et d'une éducation aux Autochtones pour appuyer les systèmes de droits de propriété des Autochtones compatibles avec les marchés » et elles « travailleront ensemble à obtenir des ressources pour faciliter le transfert de connaissances liées aux droits de propriété et au développement économique parmi les Autochtones dans les Amériques ».

Compte tenu de la demande croissante de participation aux cours, le Tulo Centre a ajusté le calendrier pour le reste de l'année scolaire afin de tirer profit de plus grands locaux de classe.

Voici le nouveau calendrier :
• Du 31 janvier au 4 février – APEC 1660 : Service Agreements and Joint Contracts (Ententes de service et contrats conjoints)
• Du 28 février au 4 mars – APEC 1640 : Administration: Tax Notices, Collection & Enforcement (Administration : avis d'imposition, perception et exécution)
• Du 21 mars au 25 mars – APEC 2700 : Economic Feasibility and Impact Analysis on First Nation Lands (Faisabilité économique et analyse de l'impact sur les terres des Premières nations)

Afin d'obtenir de plus amples renseignements ou les dernières nouvelles du Tulo Centre, veuillez consulter son site Web (www.tulo.ca).

Les conférenciers à la Conférence sur le droit de propriété des Premières nations, de gauche à droite : Don Worme (coprésident), Budd Smith, Diane Cragg, Paul Chartrand, Ernie Philip, James Hopkins, Clo Ostrove, Hernando de Soto, André Le Dressay, le président Jules (coprésident), Mark Stevenson, Mel Bevan, Glen Clark, Justice Harry LaForme et le chef Keith Matthew.

## Le droit de propriété des Premières nations : Il est temps

Le 20 octobre 2010, la CFPN était l'hôte conjoint de la Conférence sur le droit de propriété des Premières nations avec l'Association du Barreau Autochtone (ABA), à Vancouver, en C.-B. La Conférence a servi de tribune publique pour les Premières nations et les autres délégués souhaitant en apprendre davantage sur le droit de propriété et l'Initiative de droit de propriété des Premières nations (IDPPN).

Le président Jules a coprésidé la réunion avec M. Don Worme de l'ABA. M. Jules a présenté le thème de la Conférence en parlant de l'historique des droits de propriété des Premières nations et de la nécessité d'aller au-delà de la *Loi sur les Indiens*, et il a indiqué qu'il était temps que les Premières nations possèdent leurs propres terres.

Le conférencier d'honneur, Hernando de Soto, a expliqué que les systèmes administratifs de droits de propriété permettent d'établir des relations sûres et que ces relations permettent d'établir une identité, de confirmer la propriété et d'appuyer le commerce et la croissance économique. Il a fait remarquer que, comme c'est le cas pour plusieurs pays dans le monde, le système de droits de propriété actuel des Premières nations au Canada n'établit pas dans les faits des relations entre les Premières nations et leur propriété.

D'autres conférenciers étaient le chef Mike Lebourdais (Whispering Pines), le chef Keith Matthew (Simpcw)
et M. Mel Bevan (Kitselas), qui ont tous souligner les avantages de l'IDPPN pour leur propre Première nation et pour les communautés de Premières nations en général. Ils ont indiqué la nécessité de l'accession à la propriété, de nouvelles solutions à la pauvreté et de la facilitation de l'accroissement de la richesse des particuliers.

L'Hon. George Abbott, ministre des Affaires autochtones pour la C.-B., a indiqué que son gouvernement appuyait inconditionnellement l'IDPPN et a expliqué que cette Initiative pourrait aider à améliorer les relations intergouvernementales dans la province. De plus, les délégués ont pu entendre les propos de M. Mitchell Stevens (président de la Première nation Nisga'a), de M. Glen Clark (ancien premier ministre de la C.-B.), de M. Frank Quinn (parlant au nom de l'industrie financière) et du juge Harry La Forme, entre autres, au sujet de l'importance de droits de propriété clairs et de ce que l'IDPPN pourrait apporter aux Premières nations.

## Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes rend visite à la CFPN à Kamloops

Le 28 septembre 2010, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a effectué une visite au Bureau principal de la Commission de la fiscalité des premières nations à Kamloops, en C.-B. Le Comité voulait en apprendre davantage au sujet de l'Initiative de droit de propriété des Premières nations proposée et a ajouté la visite à la CFPN dans ses consultations prébudgétaires.

Le président Jules, le chef Keith Matthew (Première nation Simpcw), le chef Mike Lebourdais (Première nation de Whispering Pines), M. Mel Bevan (Première nation Kitselas) et le conseiller Eddie Jules (Première nation Skeetchestn) ont présenté des exposés officiels au Comité permanent.

Le président Jules a souligné à quel point il est important que les Premières nations possèdent leurs propres terres, avec des pouvoirs de gouvernance clairs, afin qu'elles puissent élaborer des régimes de droits de propriété efficaces semblables à ceux dans le reste du Canada. Le chef Matthew a parlé de l'importance de l'éducation et a mentionné que l'Initiative proposée donnerait à sa communauté l'occasion de retenir les travailleurs qualifiés. Le chef Lebourdais a traité de l'appui solide de sa communauté pour cette Initiative, et il a indiqué que cette dernière permettrait d'éliminer la nécessité des garanties des Premières nations et des ministères pour les hypothèques, et de soutenir la survie à long terme de sa communauté. Mel Bevan a expliqué que les initiatives antérieures du ministère fédéral des Affaires indiennes ne visaient pas à accroître la richesse des particuliers et que, par conséquent, les particuliers membres des Premières nations restent pauvres. M. Bevan croit que l'Initiative proposée contribuerait à accroître la richesse des particuliers. Le conseiller Eddie Jules a indiqué que sa communauté était intéressée par l'Initiative proposée, parce qu'elle aiderait ses entrepreneurs agricoles et autres à accéder au capital.

## Le 44e Atelier annuel de l'ACTF

Du 27 au 29 septembre 2010, plus de 150 délégués se sont réunis à Québec pour assister au 44e Atelier annuel de l'Association canadienne de taxe foncière. L'Atelier 2010 portait sur l'atténuation et la péréquation en matière de biens immobiliers, les initiatives de réformes fiscales régionales, la situation actuelle de l'imposition foncière et la manière d'être un bon témoin expert ou avocat expert.

Le vice-président de la CFPN David Paul s'est adressé aux délégués en présentant un bref aperçu de l'Initiative de droit de propriété des Premières nations et en soulignant les avantages mutuels acquis au fil des ans grâce à la relation étroite entre l'ACTF et la CFPN. Le 45e Atelier annuel aura lieu à Niagara Falls, du 25 au 28 septembre 2011.

## Le 17e Forum national annuel de l'AAFPN

Du 15 au 17 septembre 2010 l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations a tenu son 17e Forum national annuel. Les exposés ont compris un rapport sur l'imposition foncière présenté par la CFPN, la maximisation des recettes tirées de l'infrastructure grâce aux obligations de l'Autorité financière des Premières nations (AFPN), les cours disponibles offerts par le Tulo Centre et le CGF, la gestion des terres de réserve selon un code foncier, et plus.

Le Dr Robert Bish a été honoré pour sa contribution à la mise sur pied de l'AAFPN. En 1993, il est parvenu à obtenir une subvention de la Fondation canadienne Donner qui a permis d'établir l'AAFPN, qui s'appelait alors l'Institut des administrateurs fiscaux des Premières nations. Le Dr Bish continue d'appuyer la promotion de la profession d'administrateur fiscal des Premières nations par son engagement au Tulo Centre.

Vous trouverez le compte rendu complet de la réunion sur le www.fntaa.ca. La réunion de 2011 aura lieu à la Quaaout Lodge, à Chase, en C.-B., du 14 au 17 septembre.

## En souvenir de nos amis et collègues

### John Jules (1954—2010)

John Jules, frère du président Jules, est décédé le samedi 16 octobre 2010. John Jules a fait preuve de force et de courage au cours des derniers mois de sa vie, alors qu'il subissait un traitement contre le cancer. John Jules est né et a passé toute sa vie sur la réserve de Kamloops. L'éducation était importante pour lui; en effet, il a obtenu un diplôme de premier cycle de l'Université Simon Fraser en archéologie et en linguistique, et travaillait à l'obtention d'une maîtrise. Membre de la communauté et leader culturel important, John Jules a travaillé à titre d'archéologue, de gestionnaire des ressources culturelles pour la Nation de Kamloops et, plus récemment, de directeur des opérations pour la Première nation Stk'emlupsemc Te Secwepwemc. Conservateur du savoir traditionnel, John Jules était un Gardien de la Flamme, un danseur du Soleil, un porteur du sifflet d'aigle, un porteur du sifflet de coyote, un gardien de la suerie et un porteur de la plume d'aigle. John Jules a présidé des cérémonies de rapatriement pour plus de 400 ancêtres. On se souviendra toujours de John Jules et de son rire franc, son tambour traditionnel, son chant puissant, son esprit généreux et son talent artistique. La Commission n'oubliera jamais la contribution que John Jules lui a apportée. Son tambour et ses paroles empreintes de sagesse ont apporté une présence spirituelle à l'inauguration et à la cérémonie héraldique de la CFPN. C'est une perte immense pour la famille Jules, et nos pensées et nos prières vont à John, ses parents Clarence et Delores, et le reste de la famille Jules.

### Noah Augustine (1971—2010)

Noah Augustine, ancien chef de la Première nation Metepenagiag, est décédé soudainement, le samedi 13 novembre 2010, à la suite d'un accident de la route. Enfant, Noah Augustine a dû surmonter nombre d'obstacles, étant né et élevé sur une réserve, et, adulte, il a terminé des études postsecondaires et est devenu un personnage de marque en politique des Premières nations et chef de sa Première nation. Il était un leader respecté et un porte-parole éloquent des Premières nations de l'Atlantique. Au fil des ans, Noah Augustine a soutenu la Commission dans ses diverses initiatives, et a travaillé avec le président et le vice-président à la promotion d'une vision de possibilités pour les Premières nations de l'Atlantique. Nos pensées et nos prières vont à la famille de Noah Augustine, à ses parents, à sa fiancée Micheline Léger et aux trois enfants.

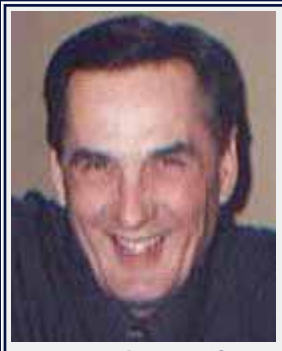

### Hugh Ryan (1946—2010)

Hugh Ryan est décédé paisiblement chez lui, après une lutte courageuse contre le cancer, entouré de sa famille, le mardi 16 novembre 2010, à l'âge de 64 ans. Hugh Ryan manquera beaucoup à ses collègues à la CFPN, et l'on se souviendra de ses efforts pour établir la Commission consultative de la fiscalité indienne en 1989. Hugh Ryan a travaillé pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avant de prendre sa retraite, et a été membre du personnel de la Commission consultative de la fiscalité indienne de 1989 à 1993. On se souviendra de Hugh Ryan comme ayant été un mari dévoué, un père exceptionnel et un grand-père affectueux. I aimait la vie, il possédait un esprit vif et était passionné de golf et de vol.

## Des spécimens de lois sont disponibles aux Premières nations du Québec

Les Premières nations du Québec bénéficient maintenant de spécimens de lois régissant l'impôt sur la propriété foncière en vertu de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* (LGFSPN), qui ont été conçus pour tenir compte des différences régionales. En décembre 2010, la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) a approuvé, en vertu de la LGFSPN, des spécimens de lois sur l'évaluation et l'imposition foncières propres au Québec. Ces spécimens de lois tiennent compte des pratiques d'évaluation foncière propres au Québec, y compris des dispositions stipulant que les évaluations se font selon un cycle de trois ans et que les appels peuvent être faits seulement la première année.

Comme pour le régime québécois, l'incidence sur les contribuables de l'augmentation et de la diminution des valeurs imposables est atténuée par leur application graduelle sur les trois années. Ce système présente l'avantage d'assurer la stabilité de l'évaluation sur la période de trois ans et de réduire les frais administratifs. M. Brent Muir, avocat montréalais et ancien président de l'Association canadienne de taxe foncière, a fourni des commentaires à la suite de l'examen des ébauches de lois, dans le but d'assurer leur conformité avec les pratiques actuelles en matière d'évaluation et d'imposition foncières au Québec. Un spécimen de règlement administratif révisé en vertu de l'article 83 pour les Premières nations au Québec est en cours d'élaboration.

Depuis 2007, la CFPN a élaboré des spécimens de lois régissant l'impôt sur la propriété foncière pour les Premières nations de huit provinces. Ces spécimens tiennent compte des différences régionales qui concernent, pour la plupart, les pratiques d'évaluation foncière. Il reste toujours à élaborer des spécimens de lois pour l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. Presque toutes les Premières nations taxatrices ont adapté des spécimens de lois et de règlements administratifs produits par la CFPN, ce qui leur a permis de répondre aux exigences de la politique et de réduire considérablement leurs coûts.

## Options de financement

*Suite de la page 3…*

peuvent mettre en gage une partie de leurs recettes tirées des impôts fonciers pour financer des projets à long terme, à l'aide du système de financement par obligations prévu par la LGFSPN. Les nouveaux règlements élargiront l'accès des Premières nations au financement par obligations.

En vertu de la LGFSPN, les Premières nations peuvent emprunter des fonds en suivant quatre étapes. La première étape consiste à mettre en œuvre l'imposition en vertu de la LGFSPN, à identifier un projet admissible, à concevoir le projet et établir ses coûts, et à s'assurer qu'il y a une marge suffisante pour emprunter. À la deuxième étape, la Première nation élabore une loi sur la gestion financière et obtient un certificat de gestion financière du CGF, pour vérifier la compétence de son système de gestion financière. Une fois les conditions préalables remplies, la troisième étape consiste à élaborer une loi sur l'emprunt et une loi sur l'entente d'emprunt afin de confirmer les autorisations légales. À la dernière étape, la Première nation devient un membre emprunteur de l'Autorité financière des Premières nations (AFPN) et présente sa demande d'emprunt. Cette demande est jointe aux demandes des autres membres emprunteurs et la demande d'emprunt totale est « vendue » sous forme d'obligation des Premières nations. Ensuite, on répartit le produit de la vente de l'obligation entre les Premières nations selon leurs demandes respectives.

Afin d'en savoir davantage, veuillez communiquer avec la CFPN ou l'AFPN (www.fnfa.ca).

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

**Siège social**
321-345 Yellowhead Hwy, Kamloops, C.-B. V2H 1H1
Téléphone: 250-828-9857 Télécopieur: 250-828-9858

**Bureau de la région de la capitale nationale**
160, rue George, bureau 200, Ottawa, ON K1N 9M2
Téléphone: 613-789-5000 Télécopieur: 613-789-5008
**www.fntc.ca**
© 2011